AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0407
FR0010918292-FS0171

17 mars 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TECHNICOLOR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 mars 2014, la société à responsabilité limitée Vector TCH (Lux) 1[1], (65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 mars 2014, les seuils de 20% et 15% du capital et des droits de vote de la société TECHNICOLOR et détenir 43 461 319 actions TECHNICOLOR représentant autant de droits de vote, soit 12,95% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TECHNICOLOR hors marché[3].

[1] Anciennement dénommée Petalite Investments Sàrl. Vector TCH (Lux) 1, Sàrl est détenue à 100% par le fonds Vector TCH Holding (Cayman) Ltd, lui-même détenu à hauteur de (i) 79% par Vector Capital IV International, L.P., (ii) 19,8% par Vector Capital III International, L.P et (iii) 1,2% par Vector Entrepreneur Fund III, L.P. Vector Capital IV International, L.P, Vector Capital III International, L.P. et Vector Entrepreneur Fund III, L.P. sont eux-mêmes contrôlés au plus haut niveau par le « general partner », Vector Capital, Ltd.

[2] Sur la base d'un capital composé de 335 543 841 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Cf. communiqués de presse diffusés les 10 et 11 mars 2014.